

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TROMPEAU Jean-François, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERTHOMIER Marie-Christine, TISSIER Jacques, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, CHAUDAGNE-LE RAVALLEC Danièle, GOMBERT Annick, PASQUER Alain, RIGOLLET-LE BIHAN Erwann, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, DENIS Christian, ROLLET Didier, MOULIN Gilles, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, GILLIER Louis, JEUNESSE Hervé, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, VERNEAU Astrid, GIBault Wilfried, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BLANCHARD Gérard

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 Décembre 2015.

Avant l'ouverture de la séance, Madame Annick GOMBERT présente Caroline MARTENOT, qui a été recrutée par le SCOT et qui est actuellement installée dans les locaux de l'ancienne DDT dont la CDC est nouvellement propriétaire.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoirement tenu dans un délai de deux mois avant le vote du budget dans les collectivités de plus de 3500 habitants.

Il ne donne pas lieu à un vote mais doit être retracé dans une délibération.

L'intervention du Président Alain PASQUER

**« Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté. » Antonio Gramsci**

<p style="text-align: center;"><b>Débat d'orientation budgétaire 2015</b> <b>Communauté de communes Brenne Val de Creuse*</b></p>
---

\*28 communes ; population DGF 21653, population INSEE 19615

Intervention d'Alain Pasquer

Le budget des années précédentes comme celui que nous allons préparer pour cette année 2015 est dans la ligne des orientations fixées en 2008 et marqué par 3 mots :

- la solidarité, outil de protection et de développement de notre ruralité
- la prudence, compte tenu du contexte national de crise et de fragilité de la dépense publique ; compte tenu des baisses de dotations déjà effectives et qui ont été annoncées
- l'action, pour que notre territoire affronte l'avenir et ne prenne pas de retard.

Pour aborder cette année 2015 et faire votre jugement, vous disposez :

- Des budgets 2014 et comptes administratifs qui vous sont systématiquement adressés et dans lesquels vous pouvez puiser tous les éléments relatifs à notre situation et à nos actions
- Des bilans d'activités qui sont dressés et dont le dernier a été examiné ici pour l'année 2013 avec les ratios financiers obligatoires qui vous ont été donnés

Tout est donc disponible pour vous faire une opinion.

#### **Le contexte national général**

Il est difficile et tendu, je n'ai pas besoin de le rappeler.

Il est marqué par une exigence et un vœu

- **l'exigence : le redressement des comptes publics de la France** ; l'endettement du pays étant de 2031 milliards d'euros soit 91% du PIB (il devrait être de 60%) ; le déficit public attendu sera de 4,1% du PIB ; il devait être ramené à 3% selon les critères de Maastricht.

- **le vœu : le retour à la croissance**, encore trop faible aujourd'hui pour générer des recettes supplémentaires par la consommation, par l'impôt. Cette croissance est annoncée à +1% ce qui est évidemment très insuffisant pour espérer une vraie relance de l'économie.

Ce contexte est marqué du coup par **de fortes contraintes pour nos collectivités** qui doivent aussi participer à cet effort national, même si leur dette n'a rien à voir avec la dette publique et si nos budgets ne peuvent être, eux, en déficit.

Plusieurs outils nous permettent de mesurer la situation actuelle notamment le Rapport de l'Observatoire des Finances locales paru en juillet 2014 et aussi des notes de conjoncture produites par les banques spécialistes des collectivités comme la Note de conjoncture éditée par la Banque Postale.

Les conclusions sont très claires s'agissant de collectivités en général :

- une **baisse de l'investissement local**

- une **baisse de l'épargne brute de 5,6%** ; c'est un chiffre capital car l'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement ; c'est ce que l'on nomme la CAF en comptabilité privée. C'est la ressource dont dispose la collectivité pour agir, investir.

- un **ralentissement de la hausse des recettes** courantes y compris les hausses de la fiscalité par la hausse des bases

- un **ralentissement des dépenses de gestion** et cela comprend les dépenses de personnels, les frais financiers

- un **plus faible recours à l'emprunt**

Le chiffre que chacun doit retenir est 1,5 milliard pour l'ensemble des collectivités, sachant que la ponction forte de DGF soit 3,67 milliards d'euros est en partie compensée par les augmentations de certains fonds de péréquation ou de compensation. C'est le cas pour le FPIC, la revalorisation des bases de fiscalité locale soit + 0,9%, la progression du FCTVA afin de compenser l'augmentation des taux de TVA.

Ces fonds de péréquation sont justes car ils répartissent les efforts entre les collectivités les plus riches et les collectivités les plus pauvres.

#### **Le contexte local**

Les données INSEE que je vous avais présentées l'an passé restent les mêmes. Par rapport aux moyennes régionales et nationales, on a :

- une part d'actifs plus faible, des logements vacants plus importants,

- un revenu net fiscal très inférieur aux moyennes régionales. Je rappelle que le revenu net déclaré par foyer fiscal en Région Centre est de 23976 euros alors que celui de l'Indre est de 20638 euros soit - 3300 euros

- un nombre de foyers non imposables nettement plus élevé (près de 57%) etc.

Ces éléments renforcent la prudence dont nous devons faire preuve.

**Dans ce contexte, l'action économique que nous menons est capitale**, de même la préservation des emplois publics comme ceux de l'hôpital, de l'ECASGN qui ont fortement progressé depuis plusieurs années pour dépasser les 600 personnes, de même l'amélioration des réseaux de communication (internet, téléphonie) mais j'y reviendrai.

**Dans ce contexte, la coopération intercommunale est aussi essentielle** : il importe que les mutualisations, les coopérations soient renforcées : c'est notamment le sens de l'intercommunalité, des syndicats tels que le SDEI, le RIP 36, c'est le cas des coopérations que nous avons avec les C de C voisines (Coeur de Brenne ) voire les départements voisins .

Ces coopérations et ces outils ne sont pas de vains mots. Prenons l'exemple d'Initiatives Brenne.

Le bilan établi en 2012 fait apparaître que sur les 5 ans 2008-2012, 126 dossiers ont été réalisés sur le territoire dont 48 pour Le Blanc et 78 pour l'ensemble des autres communes et un montant total de plus de 1 million d'euros sur les 1,6 million d'euros versés sur tout le PNR pour la création de 119 emplois et le maintien de 129 autres.

C'EST DIRE LA PRUDENCE DONT NOUS DEVONS FAIRE PREUVE ET LA NECESSITE D'AVOIR TOUTES LES DONNEES AVANT DE VOTER LE BUDGET : NOUS LES AURONS COURANT MARS.

C'EST DIRE AUSSI LA NECESSITE DE METTRE EN MARCHE NOS OUTILS DE COOPERATION

**Dans ce contexte économique difficile contraint les aides possibles des collectivités de plus haut rang sont les bienvenues** mais force est de constater que ces collectivités sont aussi soumises aux mêmes contraintes même si à travers le CRST par exemple nous continuons à obtenir des soutiens importants.

#### **La situation comptable de notre collectivité**

Elle est satisfaisante en soi et au regard de la prise en charge des compétences qu'elle s'est donnée (CIF de plus de 50%)

Trois études réalisées l'ont déjà montré :

- une étude réalisée par un établissement bancaire
- une réalisée par les services financiers de la Préfecture dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par la Sous Préfecture du Blanc et pour lequel nous avons été volontaires (étude faite à partir du CA 2011)
- une étude réalisée par la Direction générale des finances publiques

**Notre structure financière se stabilise** après des années qui ont vu le nombre d'entrées de communes s'élever  
Notre budget s'élève à quelque 8,6 millions d'euros et comprend des budgets annexes.

#### **Nos principales charges sont :**

- **les charges d'intérêt général** soit 1,2 million d'euros

Vous le verrez : nous les avons contenues même si nous avons dû faire face à des dépenses nouvelles puisque grosso modo, nous aurons 120 000 euros de moins de dépenses par rapport au prévisionnel du budget 2014

- **les charges de personnels** soit 3,4 millions d'euros ont aussi été contenues mais là nous y regardons de près car pour 2015, nous aurons le coût des TAP en année pleine, le coût de certains services en année pleine tels que la présence des personnels dans les écoles, garderies et cars le mercredi matin. Les coûts liés au transfert partiel des personnels de bibliothèques...

et nous devons assumer des augmentations d'assurances, de charges patronales, du point d'indice des fonctionnaires de catégories C les plus nombreux dans notre collectivité. (cela représente quelque 80 000 euros de plus).

- **les charges de gestion courantes** soit 1 million d'euros devront être stabilisées (cela concerne nos participations à certains MA gérés par des organismes externes, aux RPI, les cotisations du SDIS (plus de 540 000 euros qui n'ont jamais été fiscalisés)

- **les participations aux communes et syndicats** soit 2 ,6 millions dont plus de 2 millions au Symctom puisque nous percevons une TEOM Dont nous reversons les produits

**Nos principales recettes sont** hormis 0,6 millions d'euros de produits et services :

- **les dotations et subventions soit 1,7 million d'euros ; j'en ai parlé tout à l'heure**

Si on y regarde de près les dommages sont moindres que prévus pour notre collectivité

En effet :

- s'agissant de la DGF on est passé de 2013 à 2014 de 884 000 euros à 804 000 euros soit - 80 000 euros
- par contre, on a eu plus de FPIC puisqu'on est passé de 142 532 euros à 215 887 euros soit + 73 555 euros ; il augmentera fortement en 2015 mais on ignore encore le montant.

Le fonds national a été de 150 millions en 2012, de 360 millions en 2013 ; il devrait être de 570 millions en 2014 et 780 millions en 2015 pour atteindre 1 milliard en 2016

Autrement dit, notre perte n'aura été que d'un peu plus de 6500 euros sauf qu'habituellement, il y avait une légère progression d'année en année de la DGF ou une stabilité.

- **nos recettes fiscales** : une fois déduit le FNGIR on est à 3 578 681 euros en 2014 contre 3 521 562 euros en 2013 soit une progression de quelque 57 000 euros du fait de l'augmentation des bases.

Si on fait le total de toutes nos recettes alors que celles-ci avaient progressé de 12% entre 2012 et 2013, elles ne progressent que de 1,1% de 2013 à 2014.

#### **La prudence s'impose puisque nos recettes évoluent moins vite que certaines dépenses**

##### **Les taux de fiscalité**

Ils n'ont pas été augmentés par la C de C depuis 2008

Ils sont aujourd'hui suite à la réforme de 2010 :

TH : 9,75

FB : 9,73

FNB :20,60

TP (ex) : 11,88

La réforme fiscale de 2010 s'est en effet traduite par une modification « mécanique » de nos taux faite arbitrairement par l'Etat. Cependant, il faut bien préciser que si le taux de la TH a augmenté pour le contribuable, cela n'a pas changé puisque ce même contribuable n'en paie plus pour le département.

Je rappelle aussi pour les nouveaux élus communautaires qu'à l'origine, les taux de l'EPCI ont été déduits strictement par les communes des taux communaux de façon à ne prendre en compte que la seule masse financière du transfert des compétences sans fiscaliser par avance le financement des actions nouvelles, l'EPCI comptant sur les recettes nouvelles générées, par exemple sur la DGF. C'est avec ses seules ressources qu'elle a pu réaliser des équipements, prendre en charge des cotisations comme le SDIS, le PNR... que les communes n'assument plus.

Un effort fiscal propre à l'EPCI a donc été demandé aux ménages en 2005 et 2008 compte tenu du transfert grandissant de charges, des prises en charges par la C de C des augmentations régulières et parfois considérables de cotisations diverses (comme le SDIS), des baisses de dotations de l'Etat (emplois-jeunes, suppression de l'aide de l'Agence de l'eau etc.), du transfert des bâtiments scolaires et de la mise en oeuvre d'actions nouvelles. Cet effort supplémentaire demandé au contribuable a été évalué à 35 à 40 euros sur 12 ans pour un ménage avec deux enfants dans une maison de fiscalité moyenne.

**Je vous propose qu'un travail soit mené en 2015 par un cabinet financier sur la réalité de l'imposition locale de tout notre territoire de façon à avoir une image précise de cette fiscalité, de ses bases et de ses produits. Nous aurons ces données et prendrons les initiatives nécessaires si besoin.**

#### **Une remarque**

Il est bon aussi de remarquer que nombre d'aides s'éteignant ou diminuant, il y a un transfert financier de fait vers les collectivités si l'on veut maintenir les dispositifs. C'est le cas par exemple du dispositif RBIJ.

Je remarque aussi une augmentation importante et systématique de cotisations diverses et variées prises en charge par l'EPCI en lieu et place des communes et sans fiscalisation supplémentaire.

**Tout cela fait l'objet d'un travail actuellement en cours de remise à plat des relations fiscales entre l'EPCI et les communes, travail complexe qui nous demande du temps.**

**Au final : L'examen des ratios** qui vous ont été fournis comme chaque année à l'occasion du rapport d'activités et que l'on peut comparer aux ratios nationaux tirés du Rapport Officiel des Finances Locales (édition 2013) montrent clairement que :

- notre collectivité a plus de dépenses que la moyenne des EPCI à FA mais parce qu'elle a une compétence rare qui est exigeante en dépenses de fonctionnement : ce sont les écoles. Ainsi le Ratio de la C de C est de 434 euros par habitant (217 pour le national)

- par contre, elle dispose aussi de recettes plus importantes ce qui compense largement car nous avons des produits que nous ne retrouvons pas dans d'autres EPCI.

Ratio de la C de C : 450,66 euros (265 au plan national) ce qui nous donne des marges de manoeuvre.

- nous percevons aussi en moyenne plus d'impôt (209,97 euros par habitant contre 122 pour le ratio national car notre CIF est important)

- nous avons aussi plus de DGF que la norme car notre CIF est là encore plus important que la norme (41 euros par habitant contre 29 au plan national)

- nos dépenses de personnels sont tout à fait raisonnables avec un ratio de 40% alors que nous devons gérer tous les personnels des écoles et alors que le ratio national prenant en compte une large majorité d'EPCI sans cette compétence scolaire s'élève à près de 30.

Enfin, les recettes comme les dépenses sont ici amplifiées par la perception et le reversement de la TEOM au SYMCTOM

#### **Un ratio important : la dette**

Il est plus important que le ratio national par rapport au nombre d'habitants mais pour ce qui concerne le ratio plus essentiel qu'est le rapport dette/recettes réelles de fonctionnement (qui mesure notre capacité à rembourser cette dette), il est de 46,7 % pour notre EPCI donc inférieur au 57,2% de ratio national des EPCI à FA (il est de 70% pour toutes les collectivités confondues) Nos recettes plus importantes que la moyenne nationale nous permettent donc de faire face à l'emprunt auquel on peut ajouter les excédents dégagés ces dernières années dont une grande part ont pu être affectés à l'investissement. Par ailleurs, un certain nombre d'emprunts vont « tomber » dans les années qui viennent.

### **Nos marges de manoeuvre**

#### **Nos excédents**

Nous venons de connaître plusieurs exercices satisfaisants puisque notre collectivité a successivement dégagé des excédents selon les montants ci-dessous.

De 2008 à 2014, nous avons réalisé 2 300 000 euros d'excédents de gestion et plus d'1,5 million d'euros affectés directement aux investissements ont été affectés à la section d'investissement.

Détail (arrondi)

- 2008 : excédent de gestion 226 000 euros

2009 : excédent de gestion 494 700 euros

- 2010 : excédent de gestion 408 600 euros

- 2011 : excédent de gestion 513 840 euros

- 2012 : excédent de gestion 375 200 euros

- 2013 : excédent de gestion 445 000 euros

Les compétences nouvelles, les TAP notamment mais aussi les obligations réglementaires telles que les hausses de salaires ou autres engendreront des dépenses importantes qui vont réduire nos excédents dégagés et il faut donc faire preuve de prudence même si l'on a une situation d'excédents cumulés qui reste très satisfaisante.

### **Les subventions d'investissements**

Nous avons toujours veillé à faire la chasse aux aides de façon à ce que nos projets bénéficient du maximum de soutiens venant de l'Etat (DETR ou ex DGE), du Conseil régional, du Conseil général, de la CAF etc.

Globalement le montant estimé des subventions pour nos opérations d'investissements se situe à 50%. Il est variable selon les domaines : moins importants en matière de travaux scolaires (20 à 40%), plus importants en matière de MA ou d'équipements touristiques (souvent proche de 70 à 80%) variable en matière économique (40% en moyenne)

Il reste que nous ne pouvons pas engager des investissements si nous ne mobilisons pas d'importantes aides.

### **L'action en 2014 sera poursuivie en 2015**

Un bilan d'activités de l'année écoulée vous sera proposé comme chaque année mais le magazine récemment distribué dans les communes montre que beaucoup a été fait au cours de ces deux ou trois dernières années. Par ailleurs, les actions sont souvent menées dans un cadre pluriannuel

#### **Dans le secteur de l'économie :**

- l'aménagement de la ZI de Pouligny est acté et les travaux en cours

- une unité de maroquinerie de luxe s'est mise en place et porte à plus de 200, les emplois créés dans ce secteur dans 4 unités.

- le principe de l'acquisition d'un espace de locaux pour entreprises ZA des Groges a été acté dans le précédent budget et se concrétisera en 2015

- l'extension de l'entreprise Valin a été terminée et le bâtiment est en cours de vente au gérant

- nous avons concrétisé l'installation d'une nouvelle petite entreprise de restauration à Oulches

- l'activité du restaurant de Concremiers a repris

- celui de Fontgombault a été repris aussi

Trois gros dossiers ont été élaborés : la MSP du Blanc et le réseau de chaleur et l'unité de méthanisation de Ciron, dossiers que nous souhaitons voir émerger en 2015. Ce seront des budgets annexes équilibrés par des loyers.

#### **Le très haut débit :**

Un montant de travaux dont la réalisation a commencé a été estimé à 1 669 000 euros ; ils sont financés dans le cadre de la 3ème tranche de travaux engagés par le RIP 36 soit plus de 8 200 000 euros qui va bénéficier du financement de l'Europe soit 22%, de l'Etat pour 14,6% , de la Région pour 24% ; du RIP soit 11% et les collectivités soit pour la C d C : 130967, 37 euros exactement soit 2% ce qui est une opération très intéressante . Le haut débit sera boosté sur les communes de Nuret, Oulches, Concremiers, La Pérouille, Lurais, Néons sur Creuse, Sacierges, Thenay.

Nous souhaitons enfin voir aboutir **un dossier d'installation d'un jeune agriculteur en AOP** Pouligny St Pierre comme cela a été fait une fois ces dernières années.

#### **Le secteur de l'enfance et de l'éducation :**

- le MA de Pouligny, a été ouvert en 2013 : les effectifs sont largement atteints montrant la pertinence de cet équipement. Aujourd'hui, notre territoire est couvert ; la région Sud- est pourrait faire l'objet d'un équipement porté par la C de C Occitane Val d'Anglin auquel notre collectivité pourrait contribuer mais je n'ai pas connaissance d'un projet aujourd'hui ;
- l'école maternelle de Pouligny, l'école de Tournon St martin, ont été construites et/ou profondément rénovées ;
- le programme des réfections des huisseries de l'école G Sand a été poursuivi ;

- le mur de soutènement en Ville haute Le Blanc a été repris ;
- d'autres travaux seront programmés avec votre accord en 2015 mais en faisant une petite pause, les dépenses relatives aux TAP étant assez conséquentes.
- Il faudra cependant envisager la réalisation des travaux à la cantine de Ciron ;
- La première tranche de toitures photovoltaïques sur les écoles du Blanc devrait débuter en 2015

Nous avons également poursuivi l'approvisionnement de nos cantines en produits de qualité et issus des circuits courts, l'équipement de nos écoles en outils informatiques, l'équipement de nos 16 restaurants scolaires, de nos 13 garderies. Nous avons offert de nouveau des dictionnaires aux élèves de CM2 passant en classe de 6ème. Nous poursuivrons dans cette voie.

#### **Le secteur culturel et d'animation:**

- la prise de compétence lecture publique est maintenant mise en oeuvre ; elle se précise et un point sera fait prochainement sur cette question
- nous avons poursuivi et poursuivrons un important programme d'animations et de programmations culturelles pour les scolaires ;
- les centres de loisirs ont connu globalement un franc succès ; nous avons mis en place un CLSH à Ciron et nous expérimentons quelques actions nouvelles dans le domaine de l'animation estivale, Nous devons être attentifs à l'impact des TAP sur la fréquentation de nos centres
- la baignade de Lurais connaît aussi un grand succès ; elle sera de nouveau ouverte l'été prochain
- nous concluons le projet de transformation de l'école de Néons sur Creuse et lancerons les études préalables pour un dojo intercommunal.

#### **L'environnement :**

Ainsi :

- Le dossier Unité de méthanisation avance avec l'implication de notre collectivité,
- Le réseau de chaleur prévu au Blanc en arrive à la phase finale des études ; l'ADEME a donné son aval pour une aide financière importante et l'implantation d'une chaudière à bois à Rivarennes a été réalisée.
- Nous poursuivrons la démonstration de l'utilité de la préservation de nos seuils et de la production d'électricité d'origine hydraulique et confirmé notre volonté d'inscrire la dans le Contrat Territorial de Rivière mené sur la Creuse et ses affluents par le PNR, la dimension économique et notamment la production hydro-électrique.
- L'équipe verte a encore cette année contribué à l'entretien par méthodes douces de nombreux chemins, espaces publics et bords de cours d'eau. Nous vous proposerons l'acquisition de matériels indispensables dans le cadre du budget
- Le recours à des formes d'énergie diverses est désormais envisagé pour tous projets dans nos bâtiments.
- Nous participons au Chapitre Nature du Blanc et avons récemment confirmé cette participation par une convention avec la FOL36. etc

#### **Autres actions : l'urbanisme**

- Nous avons mis en place une réflexion sur le SCOT et un syndicat mixte a été constitué avec les C de C Coeur de Brenne et Occitane Val d'Anglin ; nous aurons à proposer un service d'instruction des permis, les maires continuant à signer ces actes.
- Nous avons confirmé à la Région nos souhaits en matière d'opérations Coeurs de Village et acté l'ordre dans lequel les projets des communes devront être examinés par le Conseil Régional etc. C'est un dossier difficile et je ne sais dans quelle mesure nous pourrions continuer à oeuvrer en ce domaine pourtant intéressant. Nous servirons de boîte aux lettres pour les travaux de St Aigny qui avaient été retenus et qui seront donc menés à leur terme

#### **L'implication de nos personnels :**

Les personnels administratifs, techniques sont très largement impliqués dans leurs missions et nous avons poursuivi nos efforts pour valoriser cette implication (prise en charge de la garantie de salaire par exemple).Le CTP et le CHS remplissent parfaitement leur rôle et permettent d'améliorer les conditions de travail. Les stages de formation ont été nombreux.

Les personnels se sont beaucoup impliqués dans les TAP et cela a permis de compléter des temps de travail partiels.

Nos équipes (écoles et équipe verte) ont effectué un travail en régie important

En 2015, nous prendrons possession des locaux de l'ex DDE au Blanc pour y loger les équipes verte et d'entretien et travaux des écoles.

## En conclusion

### La prudence s'impose donc en raison

- D'un contexte national de crise qui perdure
- Du contexte financier national qui apporte des contraintes fortes à nos collectivités
- Du transfert de compétences des communes vers l'EPCI

**mais on continuera à avoir ensemble la volonté d'agir, de construire de travailler pour le territoire en toute solidarité.**

Je voudrais dire un mot sur cette coopération et la conception qu'est la mienne ; L'intercommunalité n'est pas une tirelire dans laquelle on puise quand on a besoin de réaliser un projet. C'est un lieu où se définissent en commun les projets communs qui vont servir l'ensemble du territoire.

Lorsque des réalisations se font jour dans une commune, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes il faut bien se dire que ce sont aussi les autres communes et les contribuables de toutes les communes qui y contribuent. Je crois que c'est là un point qu'il convient de rappeler et d'expliquer aux habitants qui paient l'impôt pour leur commune et aussi pour l'EPCI.

Je vous remercie.

A l'issue de l'intervention du Président, Monsieur Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny-St-Pierre dit qu'il faut être vigilants sur les coûts de fonctionnement. Il lance par ailleurs un appel à ses collègues élus pour avoir connaissance de terres qui pourraient se libérer et permettre l'installation d'un jeune agriculteur en AOP Pouligny-St-Pierre.

Monsieur Daniel DEJOLLAT, Maire de Concremiers demande où en sont les travaux du RIP 36 notamment sur sa commune. Le Président Alain PASQUER lui répond que sera envoyé dans toutes les communes le planning des NRAZO, que des travaux sont prévus de mars à décembre 2015 mais que l'opérateur historique n'effectue pas les raccordements immédiatement à l'issue des travaux, il peut s'écouler un délai d'un an.

Monsieur Michel LIAUDOIS, Maire de Mérigny et Président du Symctom fait un rappel de l'historique de la création du SYMCTOM. Ce dernier est né en 1985 de la volonté de deux collectivités : l'ancien Sictom du Blanc et l'ancien Sictom du Rasimier. Il rappelle la nécessité du lissage des taux.

Il attire l'attention du Conseil Communautaire sur

- les dépenses de fonctionnement comme le TGAP ou l'absentéisme (dû sans doute au vieillissement des agents) en continue progression ;
- la baisse des recettes,
- le fait que le Symctom ne peut plus prétendre à percevoir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- la nécessité d'investissements lourds dans les prochaines années : les déchetteries sont à reconstruire : celle du Blanc est obsolète, celle du Rasimier a connu des malheurs que la justice ne reconnaît pas.

Il est donc nécessaire d'anticiper ; l'année butoir de lissage des taux étant 2015, il propose que le taux passe de 13,75 à 14,50 %. Cette proposition sera soumise au vote du Conseil Communautaire lors de la séance budgétaire.

## **ECONOMIE**

Le Conseil Communautaire accepte de passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre une convention pour :

- cerner les attentes et les besoins des entreprises du territoire en terme de maintien ou de développement d'activité ;
- déterminer un programme d'animation visant à accompagner les projets individuels détectés et à structurer le tissu économique du territoire.

### Clinique Vétérinaire

Le Conseil Communautaire fixe le loyer mensuel de la clinique vétérinaire à 1 300 € HT du 1<sup>er</sup> février au 31 Décembre 2015.

### Budget annexe « Unité de Transformation de Poissons » (Fish-Brenne)

L'entreprise va racheter à la Communauté de Communes le bâtiment qu'elle occupe actuellement aux Ages et va se délocaliser sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre. Le Conseil Communautaire

- approuve à l'unanimité la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 517 000 € au taux fixe de 1,85 % sur 15 ans. Ce montant sera revu à la baisse si la subvention est plus élevée ;
- autorise le Président à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues :

LOT 1 : Gros Œuvre – Extérieurs :	S.A.R.L KAVINSKY	106 488,48 €
LOT 2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie	S.A.R.L B.H.M	36 964,50 €
LOT 3 : Peinture	S.A.R.L VACHER	21 597,38 €
LOT 4 : Electricité	LABRUX S.A.S	40 582,15 €
LOT 5 : Plomberie Sanitaire Chauffage	BRUNET GAUDEBERT S.A.S	166 300,00 €
LOT 6 : Panneaux Industrialisés	S.A.R.L B.H.M	63 749,99 €

#### Salon de coiffure à Rosnay

Le Conseil Communautaire crée un nouveau budget annexe pour cette action et approuve le plan de financement suivant

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	%
Travaux	56 000,00 €	REGION (C.R.S.T)	27 600,00 €	30,00%
Acquisition	36 000,00 €	C.G 36 (F.D.A.M.A.C.Z.R)	27 600,00 €	30,00%
		Emprunt	36 800,00 €	40,00%
<b>TOTAL</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Il décide de changer l'intitulé d'un budget annexe.

Il autorise le Président à signer les actes d'engagement avec les entreprises suivantes suite à la décision de la commission d'appels d'offres

#### Réseau de chaleur

	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Lot 1	VRD - Terrassement	SAS VERNAT TP	181 398.82
Lot 2	Gros oeuvre - aménagements sanitaires	SARL VIANO BTP	256 924.98
Lot 3	Bardage bois	BREMAUD Stéphane	30 544.00
Lot 4	Etanchéité	METAL 37	20 105.00
Lot 5	Metallerie Serrurerie	SARL RIDIRA	24 772.62
Lot 6	Chaudière bois et périphériques	SAS COMPTE	429 480.00
Lot 7	Hydraulique électricité	COFELY AXIMA	424 500.00
Lot 8	Réseau de chaleur	GNT	544 414.69
	<b>TOTAL</b>		<b>1 912 140.11</b>

#### RESIDENCE ARTISTIQUE A NEONS SUR CREUSE

	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot 1	Démolition - Gros Oeuvre Assainissement	BATI BRENNE	43 522.64
Lot 2	couverture zinguerie	EURL BREMAUD	6 604.61
Lot 3	Menuiseries extérieures aluminium - brise soleil :	SAS DUMAZERT	22 541.20
Lot 4	Plâtrerie- doublage - isolation	SARL BERNARD COUTURE	16 890.16
Lot 5	Menuiseries intérieures	SARL DENIOT	12 042.00
Lot 6	Chape Faïence	SARL BAILLARGEAT	9 515.74
Lot 7	Peinture	SARL VACHER	4 722.65
Lot 8	Revêtement de sols souples	SARL VACHER	6 025.45
Lot 9	Serrurerie Métallerie	GSA 5	2 158.00
Lot 10	Électricité	FENELEC	16 536.60
Lot 11	Plomberie sanitaire chauffage ventilation climatisation :	GAUDEBERT	16 038.00
	<b>TOTAL</b>		<b>156 597.05</b>



## QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire admet en non-valeur deux sommes sur des budgets annexes.

### Lecture Publique

Il autorise le Président à facturer aux communes de Mézières et de Martizay la somme de 1 000 € chacune au titre de leur participation aux licences du logiciel, à la récupération et la migration des données et au suivi des données et 96 € chacune la première année (2014) et 186 € (à partir de 2015) chaque année suivante pour l'hébergement et la maintenance du logiciel.

La DRAC a subventionné l'acquisition de matériel informatique et de logiciel pour la lecture publique, une des conditions d'octroi étant le partage de données avec d'autres collectivités.

### Instruction des actes d'urbanisme

Le Président Alain PASQUER rappelle que la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse ne s'est pas dotée de la compétence urbanisme, ce sont les maires qui continueront à signer les autorisations d'urbanisme. Un groupe de travail pour la mise en place du service instructeur des actes d'urbanisme et la mise en oeuvre d'un PLUI est créé.

### RPI Roussines

La Commune de Luzeret a fait part de la démission de Madame Josette HERMANCE au RPI et propose de nommer Monsieur Eric LALOGÉ pour la remplacer.

### Schéma de mutualisation

Le Président fait part d'une note préfectorale indique que le délai pour établir un schéma de mutualisation est reporté au 31 Décembre 2015 (au lieu de mars 2015.)